

sons le jeu de sir Herbert Holt et que nous ajoutons au prestige dont jouit une puissante compagnie qui a déjà pour ainsi dire étouffé l'activité industrielle et financière de la nation.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, je dirai que si nous n'avons pas exposé les faits tels qu'ils sont aujourd'hui, le Gouvernement devrait nous reprendre, car il s'agit d'un état de choses qui ne laisse pas d'être inquiétant pour un certain nombre parmi nous. Nous estimons, dans les discours prononcés aujourd'hui, avoir exposé fidèlement les appréhensions et les aspirations d'un important élément de la population du Canada.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lorsque l'on se propose d'ouvrir un débat de cette nature dans la Chambre, l'usage veut qu'avis en soit donné au chef du Gouvernement ou au ministre intéressé. Cet avis n'a pas été donné et, pour cette raison, je n'entends pas discuter la question longuement, bien que je puisse le faire plus tard. Cette discussion fait voir immédiatement qu'il n'est pas toujours bon de se fier à des mémoires préparés ailleurs et que l'on remet à des honorables députés pour qu'ils en fassent la lecture dans cette Chambre. Je parle ainsi après mûre réflexion.

M. GARDINER: Qu'est-ce le premier ministre peut bien vouloir dire au juste par cela?

Le très hon. M. BENNETT: Je pense exactement ce que j'ai dit, et rien de plus; l'honorable député pourra le lire dans le *hansard* et il saura ce que je veux dire. Au cours des années antérieures, j'ai lu quelques-uns des discours sur ce sujet avant qu'ils aient été prononcés, et évitons tout malentendu quant à la situation. Cet après-midi, trois honorables députés ont, dans cette Chambre, prétendu que l'on devait exporter de l'énergie, qu'un arrangement avait été conclu en vue d'exporter l'énergie électrique de ce pays. Cette déclaration, trois orateurs l'ont faite successivement, dans cette enceinte.

M. GARDINER: Quels sont les trois membres?

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député de Bow-River (M. Garland), l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) et l'honorable représentant d'Acadia (M. Gardiner).

M. GARDINER: Je n'ai pas dit cela au cours de mes observations.

Le très hon. M. BENNETT: Dans ce cas, si les paroles de l'honorable député n'avaient pas cette signification, elles ne voulaient rien [M. Woodsworth.]

dire; il cherchait simplement à faire retomber sur le Gouvernement une responsabilité qui incombe à d'autres.

M. GARLAND (Bow-River): L'honorable député de Bow-River a parlé du bill adopté par la législature de Québec.

Le très hon. M. BENNETT: Et il a fait certaines déclarations au sujet de ce Gouvernement-ci. Ce n'est pas comme si l'honorable député était un illettré; c'est un homme cultivé et instruit; il savait fort bien l'existence, dans les statuts du Dominion, d'une loi qui interdit en termes de grande précision, l'exportation d'énergie électrique sans le consentement du Gouverneur en conseil; il savait très bien qu'aucun consentement ou permis à cette fin n'avait été donné.

M. GARLAND (Bow-River): D'accord.

Le très hon. M. BENNETT: Alors, tout est dit.

M. GARLAND (Bow-River): Je parlais de permis qui pourraient être accordés.

Le très hon. M. BENNETT: L'autre jour, on a déclaré qu'aucun permis n'avait été accordé.

M. GARLAND (Bow-River): Je voulais savoir si on doit en accorder.

Le très hon. M. BENNETT: Voilà qui fait voir l'attitude qu'ont prise les honorables députés qui ont pris la parole cet après-midi et dont ils ne sont pas départis un seul instant. Il n'a pas été accordé de permis pour l'exportation de force motrice. Et ce qui plus est, si les honorables députés avaient déployé l'activité dont ils sont capables, ils auraient constaté que tous les membres du Gouvernement et de cette Chambre n'ignoraient pas le principe affirmé par M. Meighen quant au danger et aux difficultés qui découleraient de la délivrance de permis pour l'exportation de l'énergie et de la création de centres de population. Des permis actuellement en vigueur, il n'y en a pas un seul de nouveau; tous les membres de la Chambre savent que ce ne sont pas des permis nouveaux. Le seul permis qui, à ma connaissance, ait été accordé en vertu de cette loi, concerne le gaz naturel dans l'Ouest, et, si je m'en souviens bien, il l'a été par l'ancien ministre, avec le consentement du procureur général de l'Alberta, et renouvelé par le Gouvernement actuel.

Il n'y a rien de vrai dans l'assertion qu'une demande d'exportation d'énergie au sujet de la Beauharnois a été faite au Gouvernement ou que celui-ci se soit rendu à une telle demande. De plus, les déclarations qui ont été faites au sujet des obligatoires et leur position se rapportent à des questions qui com-